

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

AFER CREDIT FLEXIBLE

Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**



Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127/129 Quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Nanterre 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Afer Crédit Flexible (le « Fonds »).

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds » ou l' « OPCVM »).

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées				
C/D	FR001400WIX8	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite	1 part	Néant
Afer Génération Crédit Flexible	FR001400WIY6	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie AFER GENERATION souscrits auprès du Groupe Abeille Assurances.	1 part (*)	Néant

(*) La part Afer Génération Crédit Flexible peut également être souscrite à hauteur d'une part par :

- La société de gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice composite : 50% ICE Bofa Euro High Yield Index + 50% ICE Bofa Euro Corporate Index sur l'horizon de placement recommandé.

Indicateur de référence

L'indice ICE Bofa Euro Corporate Index est un indice publié par Merrill Lynch constitué d'obligations notées dans la catégorie investment grade libellées en euro et émises par des sociétés financières et non financières. L'indice est diffusé sur le site Web www.mlindex.ml.com sous le code EROO ou sur Bloomberg en utilisant le ticker "EROO Index". Cet indice est calculé coupons réinvestis.

L'indice ICE Bofa Euro High Yield Index traque la performance des obligations Corporate libellées en Euro et notées en catégorie spéculative des secteurs financiers et non financiers. L'indice est diffusé sur le site Web www.mlindex.ml.com sous le code HE00 ou sur Bloomberg en utilisant le ticker "HE00 Index". Cet indice est calculé coupons réinvestis.

L'administrateur de l'indice de référence ICE Data Indices LLC est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence : www.theice.com/market-data/indices

Le Fonds est géré de façon active et discrétionnaire. Le Fonds n'est pas géré en référence à un indice ainsi l'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence. Le Fonds réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts matériels/significatifs avec le comportement de cet indice.

Stratégie d'investissement

Ce produit promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Stratégies utilisées :

Critères financiers :

Le FCP offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeurs ajoutées. L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille. Les gérants procèdent ensuite à une gestion flexible de la construction de portefeuille.

Différentes stratégies peuvent être mises en œuvre :

- les stratégies de crédit directionnel qui cherchent à exploiter les variations des écarts de crédit. L'équipe de gestion s'appuie pour ce faire, sur l'analyse des fondamentaux de crédit des émetteurs et sur des critères de valorisation ;
- les stratégies directionnelles sur les taux d'intérêt qui dépendent des prévisions de l'équipe de gestion sur l'évolution du niveau général des taux d'intérêt ;
- les stratégies d'arbitrages sur le crédit qui permettent d'exploiter les inefficiences du marché du crédit dans son ensemble ;
- les stratégies diversifiantes qui visent à exploiter les inefficiences des marchés de taux non liées au seul risque de crédit (ex : intervention sur la pente des taux (aplatissement) ou sur un risque pays sans lien avec un émetteur en particulier).

Les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis.

Chaque moteur de performance est ensuite ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité. Il s'agira pour les gérants de piloter activement la sensibilité du Fonds. Ainsi dans le cas où le scénario des gérants privilégie une hausse des taux, la sensibilité du Fonds sera réduite de façon à diminuer l'impact de la hausse attendue sur la valeur liquidative. Inversement lorsque le scénario anticipe une baisse des taux directs la sensibilité sera augmentée afin de bénéficier de l'appréciation des titres à taux fixe ;
- gestion de l'exposition globale au risque crédit. L'évolution des spreads de crédit (marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats) aura un impact important sur l'évolution de la valeur liquidative. Le choix des émetteurs sur lesquels le Fonds est investi est donc pour une part importante dans la construction de la performance attendue.

La sélection des émetteurs individuels fait appel à l'expertise combinée des analystes crédit d'Ofi Invest Asset Management (analyse fondamentale) et des gérants crédit (analyse de marché), ainsi qu'à une analyse quantitative afin de sélectionner les émetteurs en adéquation avec les contraintes de gestion et offrant le meilleur potentiel d'appréciation. Il convient de noter qu'il n'y a pas d'investissement sur les émetteurs souverains.

Le portefeuille sera exposé en permanence aux marchés de taux internationaux.

Le portefeuille investi, entre 70% et 100 % de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire, de tous émetteurs privés de la zone OCDE, et, dans la limite de 20% de l'actif net, de pays hors zone OCDE ou de pays émergents. Les titres détenus pourront être libellés Euro, US Dollar, Franc suisse ou Livre sterling entre 0% et 100% de l'actif net.

Il pourra également investir :

- jusqu'à 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs privés, dont la notation est comprise entre « AAA » et « BBB- » (notation de catégorie « Investment Grade ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion ;
- jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB-référence Standard & Poor's ou équivalent) ;
- moins de 30% de son actif net en obligations émises par des émetteurs publiques ;
- moins de 40% de son actif net dans des obligations subordonnées ;
- moins de 20% de son actif net en obligations convertibles contingentes (cocos) ;
- moins de 10% de son actif net en actions dû aux conversions des convertibles.

Le Fonds pourra également investir dans d'autres catégories d'actifs en respectant les fourchettes suivantes :

- de 0 à 10% de son actif net en actions et titres donnant accès au capital ;
- de 0 à 10% de son actif net en actions et parts d'OPC ;
- de 0 à 10% de son actif net dans des emprunts d'espèce.

L'exposition au risque actions n'excèdera pas 10% de l'actif net.

Le risque de change sera systématiquement couvert et le FCP pourra être exposé à un tel risque dans la limite de 100% de l'actif net.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments ne sera faite que pour exposer ou couvrir l'actif net aux marchés de taux, de crédit et de devise.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré :	Entre -5 et +10
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net (*) Autres devises : GBP – USD –CHF
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	De 0% à 100% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Zone OCDE : entre 70% et 100% de l'actif net. Hors zone OCDE et pays-émergents : entre 0 et 20% de l'actif net

Analyse des critères extra-financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille.

La part des titres analysés ESG dans le portefeuille (hors liquidités, OPC et produits dérivés) devra être supérieure à :

- 75% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « spéculative à haut rendement » (la « Poche High Yield ») ;
- 90% pour les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « Investment Grade » (la « Poche Investment Grade »).

Ainsi, la gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison composé à 50% de l'indice « ICE BofA Euro High Yield » (HE00) et à 50% de l'indice « ICE BofA Euro Corporate » (ER00), que la société de gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Fonds au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf

Les politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Le FCP ne fera pas de demande pour l'obtention du label ISR.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Toutefois, le Fonds a un minimum de 15% d'investissements durables de l'actif net. Néanmoins, le Fonds peut détenir des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille de l'OPCVM est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le FCP peut détenir des actions issues d'une conversion dont le pourcentage correspondant sera en tout état de cause inférieur à 10% de l'actif net du Fonds. Il n'y aura ni répartition géographique, ni sectorielle prédéfinie.

L'exposition au risque « actions » restera inférieure à 10% de l'actif.

Les émetteurs sélectionnés relèveront de la zone OCDE et, dans la limite de 20% maximum de l'actif net, de pays hors zone OCDE ou émergents.

Les titres détenus pourront être libellés en Euro, US Dollar, Franc suisse ou Livre sterling.

Titre de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille est investi jusqu'à 100% de son actif en obligations et autres titres de créances libellés en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, négociés sur des marchés réglementés.

Le portefeuille sera investi, entre 70% et 100 % de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire, de tous émetteurs privés de la zone OCDE, et, dans la limite de 20% de l'actif net, de pays hors zone OCDE ou de pays émergents. Les titres détenus pourront être libellés en Euro, US Dollar, Franc suisse ou Livre sterling entre 0% et 100% de l'actif net.

Les titres pourront relever de toutes les notations.

La société de gestion s'engage, en outre, à respecter les limites d'investissement spécifiques suivantes :

- jusqu'à 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs privés, dont la notation est comprise entre « AAA » et « BBB- » (notation de catégorie « Investment Grade ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion ;
- jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB-référence Standard & Poor's ou équivalent) ;
- moins de 30% en obligations émises par des émetteurs publics ;
- moins de 40% de son actif net dans des obligations subordonnées (notamment, sans s'y limiter, des obligations hybrides d'entreprises (« corporate hybrides »). Les obligations subordonnées sont des obligations remboursées en dernier lieu en cas de liquidation de la société et ce, après remboursement de tous les créanciers privilégiés et chirographaires (ne détenant aucun privilège) mais aussi les détenteurs des obligations ordinaires ;
- moins de 20% de son actif en obligations convertibles contingentes (cocos).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

L'OPCVM ne se fixe aucune limite de maturité par titre.

Le Fonds pourra également investir :

- dans les obligations callables et puttables ;
- dans les obligations step-up : Les titres rachetables, tels que les obligations step-up, sont recherchés en raison de leur flexibilité et de leur potentiel de rendements plus élevés ;
- dans des titres du Trésor conçus pour protéger contre l'inflation (TIPS) ;
- dans des PIK notes (les payment in kind notes sont des obligations pour lesquelles le paiement des intérêts ne se fait pas systématiquement en espèces).

La gestion de la trésorerie s'effectuera via des investissements en OPC dans la limite de 10% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré :	Entre -5 et +10
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net (*) Autres devises : GBP – USD –CHF
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	De 0% à 100% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Zone OCDE : entre 0% et 100% de l'actif net. Hors zone OCDE et pays-émergents : entre 0 et 20% de l'actif net.

Actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces fonds peuvent être des OPCVM gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

Instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le Fonds est susceptible d'utiliser des instruments dérivés, dans le respect de sa limite de risque global (voir la section « Risque Global » du prospectus) et dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit
- Autre : volatilité via indices boursiers

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures : sur taux, de change, indices boursiers / actions, indices de volatilité
- Options : de taux, de change, sur OPC, sur actions / indices boursiers
- Swaps : de devises, de taux, sur actions, sur panier d'actions, de change, sur indices boursiers
- Change à terme : achat de devises à terme, vente de devises à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (sur indices et single-name), Total Return Swap

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché
- Autre stratégie : intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Le Fonds peut intervenir sur des instruments dérivés dans la limite de 100% maximum de l'actif net.

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le Fonds pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du Fonds. Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion du Fonds et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise au Fonds. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le Fonds peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Garanties financières » du prospectus.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le Dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : <http://www.ofi-invest-am.com>.

Titres intégrant des dérivés :

Le Fonds pourra détenir les titres intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 20% de l'actif net)
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le gérant peut recourir aux instruments intégrant des dérivés jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds dans le but :

- d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille au marché des devises ou intervenir rapidement notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés ;
- d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille au marché du crédit.

Dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le Fonds a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la(les) partie(s) « Information particulière sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du Fonds, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du Fonds.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la société de gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « *collateral agreement* » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La société de gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La société de gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la société de gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du Fonds, les risques pour les porteurs sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de capital et de performance :

L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, l'OPCVM ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, l'OPCVM peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de Haut Rendement (« High Yield ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative de l'OPCVM. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides) :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par l'OPCVM d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement l'OPCVM à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Risque de change :

Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque lié aux obligations contingentes :

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur. Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée. Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

Les principaux risques spécifiques liés à l'utilisation des Cocos sont les risques de :

- Déclenchement du mécanisme d'absorption des pertes : il entraîne soit la conversion des cocos en actions (« equity conversion »), soit la réduction partielle ou totale du nominal (« write down ») ;
- Non-paiement des coupons : le paiement des coupons est à la discrétion de l'émetteur (mais avec l'accord préalable systématique du régulateur) et le non-paiement des coupons ne constitue pas un défaut de la part de l'émetteur ;
- Non-remboursement en date de call : les Cocos AT1 sont des obligations perpétuelles mais remboursables à certaines dates (dates de call) à la discrétion de l'émetteur (avec l'accord de son régulateur). Le non-remboursement en date de call entraîne une augmentation de la maturité de l'obligation et a donc un effet négatif sur le prix de cette dernière. Il expose aussi l'investisseur au risque de ne jamais être remboursé ;
- Structure du capital : en cas de faillite de l'émetteur, le détenteur de la Coco sera remboursé qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non subordonnées. Dans certains cas (Coco avec write-down permanent par exemple), le détenteur de la Coco pourra subir une perte plus importante que les actionnaires ;
- Valorisation : compte tenu de la complexité de ces instruments, leur évaluation en vue d'un investissement ou postérieurement nécessite une expertise spécifique. L'absence de données sur l'émetteur régulièrement observables et la possibilité d'une intervention discrétionnaire de l'autorité de régulation de l'émetteur peuvent remettre en cause l'évaluation de ces instruments ;
- Liquidité : les fourchettes de négociation peuvent être importantes en situation de stress. Et dans certains scénarios, il est possible de ne pas trouver de contreparties de négociation.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque actions (conversion des convertibles) :

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

Durée de placement recommandée

Trois (3) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

31/03/2025 :

- Création de l'OPCVM Afer Crédit Flexible – Code LEI : 213800AHZHCTM9312427
- Création de la part dénommée « C/D » - Code ISIN : FRO01400WIX8.
- Création de la part dénommée « Afer Génération Crédit Flexible » - Code ISIN : FRO01400WIY6.

01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site Internet www.afer.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité¹ du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation² Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

¹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

² Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

Taux longs³ :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread⁴ vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁵ :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁶ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement⁷ avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR⁸). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité⁹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate¹⁰) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit¹¹ se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹² et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁴ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁶ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

⁷ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

⁸ Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculative à haut rendement au niveau mondial.

⁹ Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹⁰ Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

¹¹ Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹² L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

Actions¹³ :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP¹⁴. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

Politique de gestion

Depuis son lancement au printemps 2025, le Fonds a évolué dans un environnement de marché globalement favorable au crédit, marqué par une forte appétence pour le risque, des flux entrants soutenus et une compression progressive des primes de risque. Dès ses débuts, le Fonds a su capter la dynamique positive du marché, portée par l'apaisement des tensions commerciales et une reprise technique du segment haut rendement. La gestion a adopté une approche prudente et tactique, combinant une sélection rigoureuse sur le marché primaire avec des ajustements réguliers de la sensibilité et de la couverture crédit.

Au fil des mois, le portefeuille a été construit autour d'émetteurs solides, avec une participation active aux émissions primaires, notamment dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures et de l'automobile. La duration a été progressivement allongée pour accompagner les mouvements de taux, tandis que la couverture crédit a été renforcée à mesure que les valorisations devenaient plus tendues. Le positionnement est resté discipliné, avec une allocation équilibrée entre les poches de rendement et une exposition maîtrisée aux segments les plus risqués.

Malgré quelques épisodes de volatilité liés aux incertitudes politiques en Europe et aux pressions exercées sur la Fed, le Fonds a su préserver une trajectoire de performance solide. Les arbitrages réalisés sur des noms comme Orsted ou Urbaser ont illustré la réactivité de la gestion face aux évolutions idiosyncratiques. En fin de période, le portefeuille affichait une sensibilité légèrement supérieure à celle de l'univers crédit, une couverture crédit portée à 50 % de l'actif net, et une exposition sectorielle diversifiée, avec une préférence pour les dettes hybrides et les notations BB.

Ce démarrage réussi témoigne de la capacité du Fonds à s'adapter rapidement aux conditions de marché, en combinant rigueur de sélection, gestion active du risque et réactivité tactique. La stratégie mise en œuvre a permis d'installer le Fonds dans une dynamique de performance cohérente avec ses objectifs, tout en maintenant une vigilance constante face aux incertitudes macroéconomiques et géopolitiques.

¹³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹⁴ Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

Performances

Entre le 31/03/2025 (date de création) et le 30/09/2025, la performance du FCP s'élève à 3,75% pour la part Afer Génération Crédit Flexible et 3,37% pour la part C/D contre 3,28% pour son l'indice composite : 50% ICE Bofa Euro High Yield Index + 50% ICE Bofa Euro Corporate Index.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
AFER CREDIT FLEXIBLE PART AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE	FR001400WIY6	31/03/2025	30/09/2025	3,75%	3,28%	100,00 €	103,75 €
AFER CREDIT FLEXIBLE PART C/D	FR001400WIX8	31/03/2025	30/09/2025	3,37%	3,28%	100,00 €	103,37 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
AFER CREDIT FLEXIBLE	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	6 781 041,85	5 805 558,94
AFER CREDIT FLEXIBLE	OBLIGATIONS	ES0265936064	ABANCA CORP BANCARIA SA VAR 11/12/2036	304 838,00	98 139,00
AFER CREDIT FLEXIBLE	OBLIGATIONS	XS3029358317	ACS ACTIVIDADES CONS Y S 3.75% 11/06/2030	297 897,00	
AFER CREDIT FLEXIBLE	OBLIGATIONS	XS2262806933	INTESA SANPAOLO VITA SPA 2.375% 22/12/2030	276 159,00	271 530,00
AFER CREDIT FLEXIBLE	OBLIGATIONS	XS3134529562	ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 4.125% 15/02/2031	276 000,00	
AFER CREDIT FLEXIBLE	OBLIGATIONS	XS3081797964	TEVA PHARM FIN IV 4.125% 01/06/2031	254 333,44	
AFER CREDIT FLEXIBLE	OBLIGATIONS	XS3106096335	FUTURE PLC 6.75% 10/07/2030	232 376,15	
AFER CREDIT FLEXIBLE	OBLIGATIONS	FR001400BBL2	BNP PARIBAS VAR PERPTUAL	211 346,00	
AFER CREDIT FLEXIBLE	OBLIGATIONS	XS2824056522	INTESA SANPAOLO SPA VAR PERPETUAL 31/12/2099	209 328,00	
AFER CREDIT FLEXIBLE	OBLIGATIONS	FR001400SMT6	ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	202 452,00	208 932,00

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la société de gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** 1 739 713,86 euros
- Taux : Pas de position au 30/09/2025
- **Crédit :** 10 000 000 euros
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2025
- Commodities : Pas de position au 30/09/2025

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** 1 472 030 euros
- Options : Pas de position au 30/09/2025

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- **CREDIT AGRICOLE CIB**
- **NATIXIS CAPITAL MARKET PARIS**
- **SOCIETE GENERALE CIB**

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, Afer Crédit Flexible n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Afer Crédit Flexible

Identifiant d'entité juridique :
213800AHZHCTM9312427

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 44,06 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Afer Crédit Flexible (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 44,06 % d'investissements durables.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Le Fonds met en œuvre une approche en « Amélioration de note » et s'engage ainsi à ce que la note ESG moyenne du portefeuille soit supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison composé à 50% de l'indice « ICE BofA Euro High Yield » (HE00) et à 50% de l'indice « ICE BofA Euro Corporate » (ER00), que la Société de Gestion considère comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du fonds au regard de sa stratégie.

L'univers ISR de comparaison est le même que l'indicateur de référence du Fonds.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG moyenne du Fonds** : La note ESG moyenne du Fonds a atteint 6,34 sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds** : La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de 6,11 sur 10 ;
- **La part d'investissement durable du Fonds** : Le Fonds a investi 44,06 % de son actif net dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2024 et 30 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Non applicable. Le Fonds ayant été créé le 31 mars 2025, la présente annexe est la première produite pour la clôture du 30 septembre 2025.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Le Fonds s'engageait à détenir au minimum 15 % de son actif net dans des titres répondant à la définition d'investissement durable d'Ofi Invest AM.

Ainsi, comme indiqué ci-dessus le Fonds détient 44,06 %, en actif net, d'émetteurs contribuant à un objectif d'investissement durable.

Ceci implique donc que ces émetteurs :

- Ont contribué de manière positive ou apporté un bénéfice pour l'environnement et/ou la société ;
- N'ont pas causé de préjudice important ;
- Et ont disposé d'une bonne gouvernance.

L'ensemble des filtres et indicateurs utilisés afin de définir un investissement durable est détaillé dans notre politique d'investissement responsable, disponible sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-investissement-responsable.pdf>

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de nous assurer que les émetteurs sous revue n'ont pas causé de préjudice important (Do Not Significantly Harm – DNSH) en matière de durabilité, Ofi Invest AM a vérifié que ces émetteurs :

corruption et les actes de corruption.

- N'étaient pas exposés aux Indicateurs d'incidences Négatives (PAI) : 4, 10 et 14
- N'étaient pas exposés à des activités controversées ou jugées sensibles en matière de durabilité
- N'ont pas fait l'objet de controverses dont le niveau de sévérité est jugé très élevé

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Afin de nous assurer que les émetteurs définis comme investissement durable détenus dans le Fonds soient conformes aux principes de l'OCDE et aux principes directeurs des Nations Unies, Ofi Invest AM a veillé à ce que ces émetteurs :

- Ne soient pas exposés à des activités liées à de typologies d'armes controversées, telles que les bombes à sous munitions ou mines antipersonnel, armes biologiques, armes chimiques... (PAI 14) ;
- Ne violent pas les principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10).

Ces filtres sont paramétrés dans notre outil de gestion et assurés grâce à la mise à disposition des indicateurs ESG nécessaires.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	731,49 Teq CO2 Taux de couverture = 76,25 %	Le Fonds ayant été créé le 31 mars 2025, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences	Notation ESG ¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur
		Emissions de GES de niveau 2	188,69 Teq CO2 Taux de couverture = 76,25 %			

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

		<p>Emissions de GES de niveau 3</p> <p>5144,70 Teq CO2</p> <p>Taux de couverture = 76,25 %</p>		<p>négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .</p> <p>Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.</p>
		<p>Emissions totales de GES</p> <p>6064,89 (Teq CO2)</p> <p>Taux de couverture = 76,25 %</p>			
	2. Empreinte carbone	<p>Empreinte carbone</p> <p>(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)</p> <p>397,70 (Teq CO2/million d'EUR)</p> <p>Taux de couverture = 76,69 %</p>		<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p>	<p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)</p>
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<p>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</p> <p>(Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)</p> <p>928,10 (Teq CO2/million d'EUR)</p> <p>Taux de couverture = 77,11 %</p>	<p>Le Fonds ayant été créé le 31 mars 2025, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.</p>		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<p>Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</p> <p>0,11%</p> <p>Taux de couverture = 80,42%</p>		<p>Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de</p>	<p>Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz.</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet climat ;</p>

					durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu ;</p> <p>Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	<p>Part d'énergie non renouvelable consommée = 61,50%</p> <p>Taux de couverture = 71,24%</p> <p>Part d'énergie non-renouvelable produite = 37,74%</p> <p>Taux de couverture = 23,37%</p>			
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	<p>0,51 (GWh/million d'EUR)</p> <p>Taux de couverture = 79,03%</p>		Le Fonds ayant été créé le 31 mars 2025, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;</p> <p>Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	<p>1,12%</p> <p>Taux de couverture = 72,29%</p>		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ;</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu ;</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;</p> <p>Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques</p>

						dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	9341,27 (T/million d'EUR CA)	Taux de couverture = 4,64%	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	30,45 (Tonnes)	Taux de couverture = 39,09%	Le Fonds ayant été créé le 31 mars 2025, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Taux de couverture = 96,17%	Le Fonds ayant été créé le 31 mars 2025, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <i>Mesures additionnelles définies en 2025</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs

						d'incidences négatives (PAI).
			0,38 %			Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Taux de couverture = 75,82 %			
			13,10			Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Taux de couverture = 42,45 %			
			36,10%			Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : «composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%. Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Taux de couverture = 78,69%	Le Fonds ayant été créé le 31 mars 2025, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	

	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%		Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales					
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,05 %	Le Fonds ayant été créé le 31 mars 2025, les indicateurs PAI de l'exercice 2025 sont les premiers publiés.	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I		4,51%	France
ACS ACTIVIDADES DE CONSTRUCCION Y MTN RegS	Industrie	1,39%	Espagne
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING (UK RegS)	Consommation discrétionnaire	1,23%	République tcf
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE NETHER	Santé	1,20%	Israël
FUTURE PLC RegS	Services de communication	1,06%	Royaume-Uni
INTESA SANPAOLO SPA RegS	Finance	1,02%	Italie
BNP PARIBAS SA RegS	Finance	1,01%	France

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

ATHORA NETHERLANDS NV	Finance	1,00%	Pays-Bas
ASR NEDERLAND NV	Finance	1,00%	Pays-Bas
UNICREDIT SPA RegS	Finance	0,99%	Italie
ALSTRIA OFFICE REIT-AG RegS	Immobilier	0,98%	Allemagne
ABANCA CORPORACION BANCARIA SA RegS	Finance	0,98%	Espagne
INTESA SANPAOLO SPA MTN RegS	Finance	0,97%	Italie
BELFIUS BANQUE SA RegS	Finance	0,97%	Belgique
ROQUETTE FRERES SA RegS	Soins de santé	0,96%	France



investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Au 30 septembre 2025, le Fonds a **99,85%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

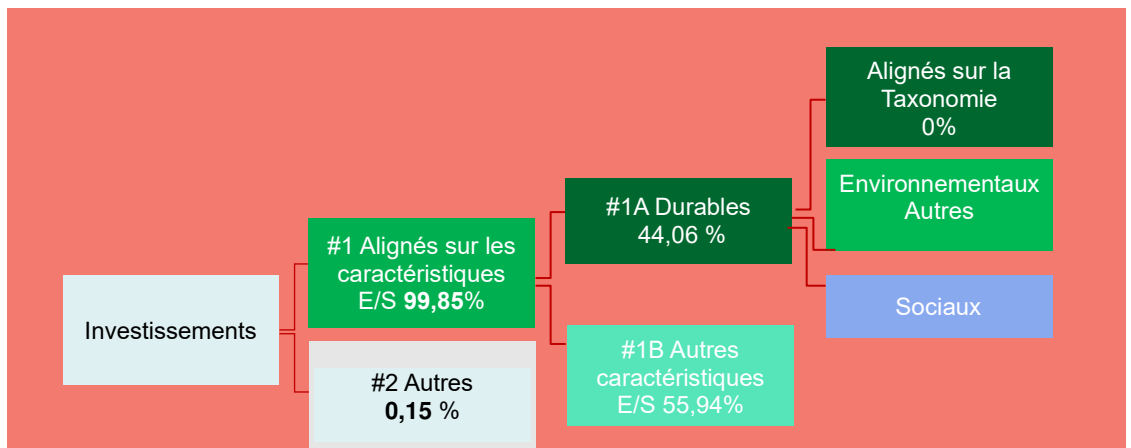
Le Fonds a **6,34%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **6%** de liquidités ;
- **-4,86%** de dérivés ;
- **5,20%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a 44,06 % de son actif net appartenant à la poche #1A Durables.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 65 % de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 35 % des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 25% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.
- Un minimum de 15 % de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Durable.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	pois
Finance	30,13%
Consommation discrétionnaire	16,56%
Industrie	11,41%
Services aux collectivités	8,34%
Services de communication	8,21%
Biens et services industriels	6,95%
Immobilier	4,53%
Autre	4,51%
Santé	3,61%
Technologies de l'information	2,41%
Soins de santé	2,37%
Pétrole et gaz	0,97%
Autre	0,00%



● Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE² ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

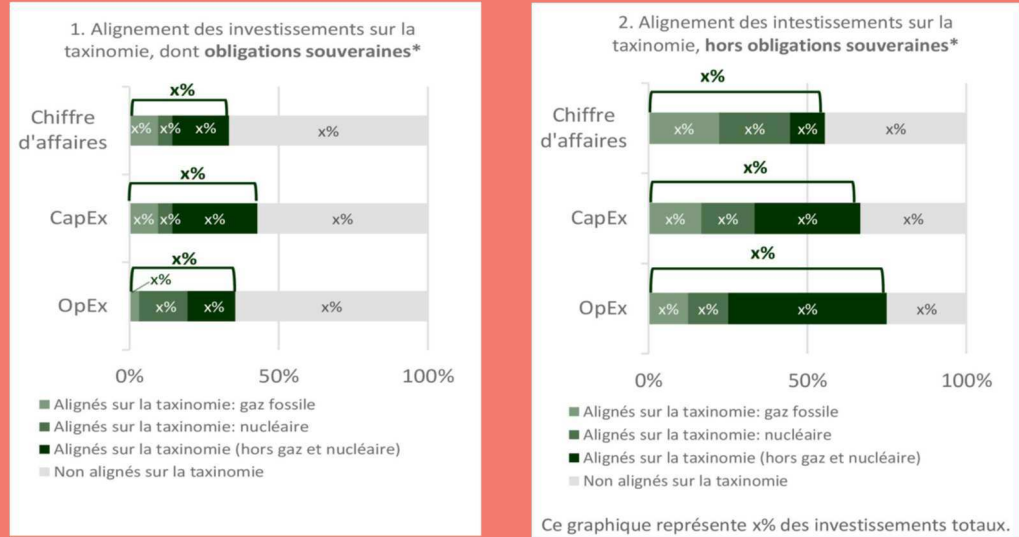
² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 30 septembre 2025, la part d'investissements alignés sur la taxonomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **26,01** %.



● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de **4,49** %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'univers ISR de comparaison est le même que l'indicateur de référence du Fonds, composé à 50% de l'indice « ICE BofA Euro High Yield » (HE00) et à 50% de l'indice « ICE BofA Euro Corporate » (ER00).

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement AFER CREDIT FLEXIBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 6 mois et 1 jour clos le 30 septembre 2025
Fonds Commun de Placement
AFER CREDIT FLEXIBLE
127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement AFER CREDIT FLEXIBLE

127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 6 mois et 1 jour clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER CREDIT FLEXIBLE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice de 6 mois et 1 jour clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Séverine Ernest
KPMG le 11/01/2026 23:03:48

Séverine Ernest
Associée

Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	23 001 545,90	-
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	20 916 525,63	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 916 525,63	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	985 789,77	-
OPCVM	985 789,77	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	1 099 230,50	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	23 001 545,90	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	451 859,80	-
Comptes financiers	246 718,74	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	698 578,54	-
Total Actif I+II	23 700 124,44	-

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

(1) Premier exercice

Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
Capitaux propres :		
Capital	21 345 939,47	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	802 232,42	-
Capitaux propres	22 148 171,89	-
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	22 148 171,89	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	1 093 687,21	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	1 093 687,21	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	458 265,34	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	458 265,34	-
Total Passifs : I+II+III+IV	23 700 124,44	-

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

(1) Premier exercice

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	396 534,51	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	14 236,75	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	11 597,89	-
Sous-total Produits sur opérations financières	422 369,15	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-164 591,72	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-210,19	-
Sous-total Charges sur opérations financières	-164 801,91	-
Total Revenus financiers nets (A)	257 567,24	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-33 482,70	-
Frais de gestion de la société de gestion	-33 482,70	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-33 482,70	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	224 084,54	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	17 973,19	-
Sous-total Revenus nets I = C+D	242 057,73	-

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-112 329,54	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-25 083,28	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-137 412,82	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	36 612,12	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	-100 800,70	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	670 727,50	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-237,27	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	670 490,23	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-9 514,84	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	660 975,39	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	802 232,42	-

(1) Premier exercice

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Ce produit promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Le FCP offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeurs ajoutées. L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille. Les gérants procèdent ensuite à une gestion flexible de la construction de portefeuille.

Différentes stratégies peuvent être mises en œuvre :

- les stratégies de crédit directionnel qui cherchent à exploiter les variations des écarts de crédit. L'équipe de gestion s'appuie pour ce faire, sur l'analyse des fondamentaux de crédit des émetteurs et sur des critères de valorisation ;
- les stratégies directionnelles sur les taux d'intérêt qui dépendent des prévisions de l'équipe de gestion sur l'évolution du niveau général des taux d'intérêt ;
- les stratégies d'arbitrages sur le crédit qui permettent d'exploiter les inefficiences du marché du crédit dans son ensemble ;
- les stratégies diversifiantes qui visent à exploiter les inefficiences des marchés de taux non liées au seul risque de crédit (ex : intervention sur la pente des taux (aplatissement) ou sur un risque pays sans lien avec un émetteur en particulier).

Les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis.

Chaque moteur de performance est ensuite ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité. Il s'agira pour les gérants de piloter activement la sensibilité du Fonds. Ainsi dans le cas où le scénario des gérants privilégie une hausse des taux, la sensibilité du Fonds sera réduite de façon à diminuer l'impact de la hausse attendue sur la valeur liquidative. Inversement lorsque le scénario anticipe une baisse des taux directeurs la sensibilité sera augmentée afin de bénéficier de l'appréciation des titres à taux fixe ;
- gestion de l'exposition globale au risque crédit. L'évolution des spreads de crédit (marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats) aura un impact important sur l'évolution de la valeur liquidative. Le choix des émetteurs sur lesquels le Fonds est investi est donc pour une part importante dans la construction de la performance attendue.

La sélection des émetteurs individuels fait appel à l'expertise combinée des analystes crédit d'Ofi Invest Asset Management (analyse fondamentale) et des gérants crédit (analyse de marché), ainsi qu'à une analyse quantitative afin de sélectionner les émetteurs en adéquation avec les contraintes de gestion et offrant le meilleur potentiel d'appréciation. Il convient de noter qu'il n'y a pas d'investissement sur les émetteurs souverains.

Le portefeuille sera exposé en permanence aux marchés de taux internationaux.

Le portefeuille investi, entre 70% et 100 % de l'actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire, de tous émetteurs privés de la zone OCDE, et, dans la limite de 20% de l'actif net, de pays hors zone OCDE ou de pays émergents. Les titres détenus pourront être libellés Euro, US Dollar, Franc suisse ou Livre sterling entre 0% et 100% de l'actif net.

Il pourra également investir :

- jusqu'à 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs privés, dont la notation est comprise entre « AAA » et « BBB- » (notation de catégorie « Investment Grade ») pour le long terme ou de qualité jugée équivalente par la société de gestion ;
- jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB-référence Standard & Poor's ou équivalent) ;
- moins de 30% de son actif net en obligations émises par des émetteurs publics ;
- moins de 40% de son actif net de son actif net dans des obligations subordonnées ;
- moins de 20% de son actif net en obligations convertibles contingentes (cocos) ;
- moins de 10% de son actif net en actions dû aux conversions des convertibles.

Le Fonds pourra également investir dans d'autres catégories d'actifs en respectant les fourchettes suivantes :

- de 0 à 10% de son actif net en actions et titres donnant accès au capital ;
- de 0 à 10% de son actif net en actions et parts d'OPC ;
- de 0 à 10% de son actif net dans des emprunts d'espèce.

L'exposition au risque actions n'excèdera pas 10% de l'actif net.

Le risque de change sera systématiquement couvert et le FCP pourra être exposé à un tel risque dans la limite de 100% de l'actif net.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés. L'utilisation de ces instruments ne sera faite que pour exposer ou couvrir l'actif net aux marchés de taux, de crédit et de devise.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré :	Entre -5 et +10
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net (*) Autres devises : GBP – USD -CHF
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	De 0% à 100% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Zone OCDE : entre 70% et 100% de l'actif net. Hors zone OCDE et pays-émergents : entre 0 et 20% de l'actif net

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2025 ⁽¹⁾	31/03/2025 ⁽²⁾
Actif net		
en EUR	22 148 171,89	20 001 000,00
Nombre de titres		
Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE	213 450,0000	200 000,0000
Catégorie de parts C/D	10,0000	10,0000
Valeur liquidative unitaire		
Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE en EUR	103,75	100,00
Catégorie de parts C/D en EUR	103,37	100,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)		
Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE en EUR	-	-
Catégorie de parts C/D en EUR	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)		
Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE en EUR	-	-
Catégorie de parts C/D en EUR	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)		
Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE en EUR	-	-
Catégorie de parts C/D en EUR	-	-
Capitalisation unitaire		
Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE en EUR	0,66	-
Catégorie de parts C/D en EUR	0,29	-

(1) Premier exercice

(2) Date de création

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

L'exercice clos le 30 septembre 2025 est le premier exercice du fonds d'une durée de 6 mois et 1 jour.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse ouvré, non férié et est datée de ce même jour (Bourse de Paris).

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instrument financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien.

Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les prises et mises en pension sont valorisés selon les modalités contractuelles.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Le FCP peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de souscription / rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le FCP met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la Société de gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat de parts du FCP en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du Fonds.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes de parts du FCP. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de gestion. Ces coûts sont estimés par la Société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la Société de gestion.

L'application du swing est à la discrétion de la Société de gestion conformément à la pricing policy Ofi Invest Asset Management.

Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en œuvre.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum des frais de gestion financière appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1,07 % TTC pour la catégorie de parts C/D
- 0,32 % TTC pour la catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des frais évoqués ci-dessus :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du e) du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehmann) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action) ;
- Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF qui peuvent être facturés au Fonds lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Frais indirects

Le Fonds pouvant être investi 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais resteront non significatifs.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Pour la catégorie de parts C/D et AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation du revenu net. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour la catégorie de parts C/D et AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
Capitaux propres début d'exercice	-	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	21 391 009,94	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	224 084,54	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-137 412,82	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	670 490,23	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	22 148 171,89	-

(1) Premier exercice

Souscriptions rachats

Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE	
Parts émises	213 450,0000 ⁽³⁾
Parts rachetées	-
Catégorie de parts C/D	
Parts émises	10,0000 ⁽⁴⁾
Parts rachetées	-

(3) Le fonds et la catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE ont été créés le 31/03/2025.

(4) Le fonds et la catégorie de parts C/D ont été créés le 31/03/2025.

Commissions

Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts C/D	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR001400WIY6 - AFER CREDIT FLEXIBLE AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR001400WIX8 - AFER CREDIT FLEXIBLE C/D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	20 917	11 289	9 627	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	247	-	-	-	247
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	1 472	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	12 761	9 627	-	247

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	116	215	747	5 341	14 497
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	247	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	1 472
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	363	215	747	5 341	15 969

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	GBP +/-	USD +/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 141	534	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	32	110	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-1 122	-612	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	51	31	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	7 093	13 512	312
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-10 000
Solde net	7 093	13 512	-9 688

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	452	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	452	
<i>Newedge</i>	452	
Comptes financiers	247	
<i>Société Générale</i>	247	

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR001400KPZ3 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I France	Monétaire	EUR	986
Total				986

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2025 ⁽¹⁾
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	451 859,80
Total créances	451 859,80
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-6 146,70
Provision commission de mouvement	-781,64
Achat à règlement différé	-451 337,00
Total dettes	-458 265,34
Total	-6 405,54

(1) Premier exercice

Frais de gestion

Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,32 ⁽⁵⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts C/D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,07 ⁽⁶⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(5) Le fonds et la catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE ayant été créés le 31/03/2025, le taux présenté a été annualisé.

(6) Le fonds et la catégorie de parts C/D ayant été créés le 31/03/2025, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025 ⁽¹⁾
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

(1) Premier exercice

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO01400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	929,00	1 061,13	985 789,77

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE		
Revenus nets	242 050,35⁽⁷⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	242 050,35	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	242 050,35	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	242 050,35	-
Total	242 050,35	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	213 450,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
Catégorie de parts C/D		
Revenus nets	7,38⁽⁸⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	7,38	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	7,38	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	7,38	-
Total	7,38	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(1) Premier exercice

(7) Le fonds et la catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE ont été créés le 31/03/2025.

(8) Le fonds et la catégorie de parts C/D ont été créés le 31/03/2025.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
Catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-100 796,24⁽⁹⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-100 796,24	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-100 796,24	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-100 796,24	-
Total	-100 796,24	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	30/09/2025 ⁽¹⁾	N/A
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	213 450,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts C/D		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-4,46⁽¹⁰⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-4,46	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-4,46	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-4,46	-
Total	-4,46	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(1) Premier exercice

(9) Le fonds et la catégorie de parts AFER GENERATION CREDIT FLEXIBLE ont été créés le 31/03/2025.

(10) Le fonds et la catégorie de parts C/D ont été créés le 31/03/2025.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
<i>Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				20 916 525,63	94,44
<i>Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				20 916 525,63	94,44
ABANCA CORP BANCARIA SA VAR 11/12/2036	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	213 560,03	0,96
ABERTIS FINANCE BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	106 116,93	0,48
ACS ACTIVIDADES CONS Y S 3.75% 11/06/2030	Construction	EUR	300 000,00	303 098,88	1,37
AGEAS VAR 02/05/2056	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 980,70	0,47
AIR FRANCE-KLM 3.75% 04/09/2030	Transport	EUR	100 000,00	99 973,67	0,45
ALBION FINANCING 1SARL 5.375% 21/05/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	104 112,82	0,47
ALEXANDRITE LAKE LUX HOL 6.75% 30/07/2030	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	206 931,00	0,93
ALLIANZ SE VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	176 908,22	0,80
ALLWYN ENTERTAINMENT FIN 4.125% 15/02/2031	Finance/Assurance	EUR	276 000,00	270 451,25	1,22
ALMAVIVA 5% 30/10/2030	IT/Communication	EUR	200 000,00	207 738,22	0,94
ALPHA BANK SA VAR 12/05/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	108 722,90	0,49
ALSTRIA OFFICE REIT AG 5.5% 20/03/2031	Immobilier	EUR	200 000,00	214 128,85	0,97
ALTAREA 1.75% 16/01/2030	Immobilier	EUR	100 000,00	93 747,78	0,42
AMVER FINCO PLC 6.625% 15/07/2029	Admin. privée	EUR	100 000,00	106 673,01	0,48
APA INFRASTRUCTURE VAR 09/11/2083	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	115 135,33	0,52
APCOA PARKING HOLDINGS GMBH 6% 15/04/2031	Transport	EUR	100 000,00	104 188,33	0,47
ARAMARK 4.375% 15/04/2033	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	102 597,49	0,46
ARKEMA 3.50% 12/09/2034	Manufacture	EUR	100 000,00	99 074,78	0,45
AROUNDTOWN FINANCE SARL VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	193 418,99	0,87
AS2 SPA VAR PERTPETUAL	Energie	EUR	100 000,00	104 637,67	0,47
ASR NEDERLAND NV VAR PERPTUAL	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	219 321,23	0,99
ATHORA NETHERLANDS VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	219 581,12	0,99
AVIVA PLC VAR 03/06/2055	Finance/Assurance	GBP	200 000,00	196 829,53	0,89
AXA SA VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	109 217,22	0,49
B&M EUROPEAN VALUE RET 8.125% 15/11/2030	Commerce	GBP	100 000,00	124 789,69	0,56
BALL CORP 4.25% 01/07/2032	Manufacture	EUR	120 000,00	124 809,77	0,56
BANCO COMERC VAR 20/03/2037	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	106 964,68	0,48

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO DE CREDITO SOCIAL VAR 03/09/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 789,74	0,47
BANCO MONTE DEI PASCHI SIENA SPA VAR 27/11/2030	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	210 001,67	0,95
BANK OF MONTREAL VAR 10/07/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 518,01	0,47
BARCLAYS BANK PLC VAR 12/05/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	89 155,31	0,40
BARCLAYS PLZ VAR 26/03/2037	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	106 095,85	0,48
BAWAG PSK VAR 21/01/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 591,62	0,47
BEACH ACQUISITION BIDCO 5.25% 15/07/2032	Admin. privée	EUR	100 000,00	103 818,50	0,47
BELFIUS BANK SA/NV VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	211 848,68	0,96
BNP PARIBAS VAR PERPTUAL	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	222 183,06	1,00
BPCE SA VAR 02/02/2034	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	96 166,27	0,43
BPCE SA VAR 13/10/2046	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	184 721,92	0,83
BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC VAR 03/10/2054	IT/Communication	EUR	100 000,00	109 753,96	0,50
CADENT FINANCE PLC 0.625% 19/03/2030	Energie	EUR	100 000,00	90 454,33	0,41
CAIXA ECO MONTEPIO GERAL VAR 29/05/2028	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	106 229,78	0,48
CALIFORNNIA BUYER LIMITED 5.625% 15/02/2032	Energie	EUR	100 000,00	105 079,38	0,47
CARNIVAL PLC 4.125% 15/07/2031	Transport	EUR	158 000,00	161 820,37	0,73
CASTELLUM AB VAR PERPETUAL	Immobilier	EUR	100 000,00	100 918,19	0,46
CCF HOLDINGS SAS VAR 27/05/2035	Admin. privée	EUR	100 000,00	103 581,42	0,47
CELANESE US HOLDINGS INC 5% 15/04/2031	Manufacture	EUR	100 000,00	102 347,00	0,46
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL FRN 15/05/2030	Manufacture	EUR	100 000,00	101 193,80	0,46
CIDRON AIDA FINCO SARL 7.0% 27/10/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	105 307,33	0,48
CIRSA FINANCE INTER 4.5% 15/03/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 326,50	0,45
CLARIOS GLOBAL LP/US FIN 4.75% 15/06/2031	Finance/Assurance	EUR	115 000,00	118 882,66	0,54
COMMERZBANK AG VAR 20/02/2037	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	104 286,51	0,47
CPI PROPERTY GROUP SA 1.75% 14/01/2030	Immobilier	EUR	100 000,00	88 502,37	0,40
CPI PROPERTY GROUP SA 6% 27/01/2032	Immobilier	EUR	100 000,00	106 366,71	0,48
CREDIT AGRICOLE ASSRNCES VAR 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	106 828,19	0,48
CREDIT AGRICOLE SA VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	106 100,71	0,48
CRELAN SA VAR 30/04/2035	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	109 317,53	0,49
CROWN EURO HOLDING SACA 3.75% 30/09/2031	Finance/Assurance	EUR	140 000,00	139 937,00	0,63
CURRENTA GROUP HOLDINGS 5.5% 15/05/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	104 827,06	0,47
DEUTSCHE BANK TF/TV PERP	Finance/Assurance	USD	200 000,00	184 188,40	0,83
DNB BANK ASA VAR 15/01/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	102 949,99	0,46
DOBANK 7% 28/02/2030	Admin. privée	EUR	100 000,00	106 974,22	0,48
DUOMO BIDCO SPA FRN 15/07/2031	Admin. privée	EUR	100 000,00	102 110,31	0,46
DYNAMO NEWCO II GMBH 6.25% 15/10/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	106 779,01	0,48
EDGE FINCO PLC 8.125% 15/08/2031	Transport	GBP	100 000,00	122 596,40	0,55
EDP SA VAR 27/05/2055	Energie	EUR	200 000,00	205 730,16	0,93

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDREAMS ODIGEO SA 4.875% 31/12/2030	Admin. privée	EUR	100 000,00	102 630,46	0,46
EIRCOM FINANCE DAC 5% 30/04/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	104 587,78	0,47
ELIA GROUP SA NV VAR PERPETUAL	Energie	EUR	100 000,00	107 064,99	0,48
ENEL SPA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	100 000,00	114 350,75	0,52
ENEL SPA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	100 000,00	91 032,29	0,41
EUROBANK ERG SVCS HLDGS VAR 30/04/2035	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	102 532,79	0,46
EUROBANK SA VAR 24/09/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 317,67	0,47
EVONIK INDUSTRIES AG VAR 09/09/2055	Manufacture	EUR	100 000,00	100 269,81	0,45
FLUTTER TREASURY 4% 04/06/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	101 544,11	0,46
FLUTTER TREASURY DAC 5% 29/04/2029	Culture	EUR	100 000,00	105 764,44	0,48
FORVIA SE 5.625% 15/06/2030	Manufacture	EUR	100 000,00	105 284,88	0,48
FRESSNAPF HOLDING SE 5.25% 31/10/2031	Commerce	EUR	100 000,00	103 686,28	0,47
FUTURE PLC 6.75% 10/07/2030	IT/Communication	GBP	200 000,00	233 195,46	1,05
GESTAMP AUTOMOCION 4.375% 15/10/2030	Manufacture	EUR	112 000,00	112 664,16	0,51
GRIFOLS SA 7.125% 01/05/2030	Manufacture	EUR	100 000,00	108 477,54	0,49
GRUENENTHAL GMBH 6.75% 15/05/2030	Manufacture	EUR	100 000,00	108 057,75	0,49
HEIMSTADEN BOSTAD TRESRY 0.75% 06/09/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	90 312,42	0,41
HLDING D'INFRA METIERS 3.875% 31/01/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	99 401,53	0,45
HOLDING D'INFRA METIERS 4.875% 24/10/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	108 468,16	0,49
HUHTAMAKI OYJ 3.5% 04/09/2031	Manufacture	EUR	100 000,00	100 571,49	0,45
IBERCAJA BANCO SA VAR 18/08/2036	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	101 042,56	0,46
IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	193 149,62	0,87
ICELAND BONDCO PLC FRN 15/12/2027	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	102 019,80	0,46
IDS FINANCING PLC 4% 01/10/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	99 635,96	0,45
IHO VERWALTUNGS GMBH 6.75% 15/11/2029PIK	Manufacture	EUR	100 000,00	108 626,75	0,49
ILIAD SA 4.25% 09/01/2032	IT/Communication	EUR	100 000,00	100 970,81	0,46
ING GROEP NV VAR 20/08/2037	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 600,51	0,45
ING GROEP NV VAR PERPETUAL 31/12/2099	Finance/Assurance	USD	200 000,00	176 197,07	0,80
INPOST NA 4% 01/04/2031	Transport	EUR	175 000,00	175 616,00	0,79
INTESA SANPAOLO SPA VAR 14/11/2036	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	212 467,68	0,96
INTESA SANPAOLO SPA VAR PERPETUAL 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	222 511,87	1,00
INTRALOT CAPITAL LUXEMBERG SA 6.75% 15/10/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 888,50	0,46
IPD 3 BV FRN 15/06/2031	IT/Communication	EUR	100 000,00	100 544,48	0,45
IRON MOUNTAIN UK OLC 3.875% 15/11/2025	IT/Communication	GBP	100 000,00	116 129,30	0,52
ITELYUM REGENERATION SPA 5.75% 15/04/2030	Eau/Déchets	EUR	100 000,00	104 636,19	0,47
ITM ENTERPRISES SASU 5.75% 22/07/2029	Commerce	EUR	100 000,00	108 819,25	0,49
ITM ENTREPRISES SASU 4.125% 29/01/2030	Commerce	EUR	100 000,00	105 098,14	0,47
KAPLA HOLDING SA 5% 30/04/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 593,77	0,47
KBC GROUP NV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	210 002,67	0,95
LAGARDERE SCA 4.75% 12/06/2030	IT/Communication	EUR	100 000,00	103 548,53	0,47

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LEGAL & GENERAL GROUP VAR 04/09/2055	Finance/Assurance	EUR	147 000,00	148 028,44	0,67
LENZING AG PERP 31/12/2099	Manufacture	EUR	100 000,00	103 219,80	0,47
LHMC FINCO 2 SARL 8.625% PIK 15/05/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	107 379,11	0,48
LOARRE INV FRN 5/29	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	82 739,31	0,37
LOTTOMATICA GROUP SPA 4.875% 31/01/2031	Culture	EUR	100 000,00	104 983,29	0,47
MANUCHAR GROUP BV FRN 04/07/2032	Commerce	EUR	147 000,00	145 900,76	0,66
NATURGY 2.374% PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	200 800,37	0,91
NEINOR HOMES SLU 5.875% 15/02/2030	Construction	EUR	100 000,00	107 181,76	0,48
NGG FINANCE PLC VAR 05/09/2082	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	98 352,19	0,44
NORDEA BANK ABP VAR PERPETUAL 31/12/2099	Finance/Assurance	USD	200 000,00	173 473,62	0,78
OEG FINANCE PLC 7.25% 27/09/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	104 853,69	0,47
OPAL BIDCO SAS 5.5% 31/03/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 706,56	0,47
OPTICS BIDCO SPA 7.875% 31/07/2028	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	112 102,17	0,51
PAPREC HOLDING SA 4.5% 15/07/2032	Finance/Assurance	EUR	137 000,00	141 308,65	0,64
PERMANENT TSB GROUP VAR 25/04/2028	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	108 929,11	0,49
PERRIGO FINANCE UNLIMITE 5.375% 30/09/2032	Commerce	EUR	100 000,00	106 289,04	0,48
PINEWOOD FINANCE CO LTD 3.625% 15/11/2027	Finance/Assurance	GBP	100 000,00	112 955,33	0,51
PLAYTECH PLC 5.875% 28/06/2028	Culture	EUR	100 000,00	104 551,98	0,47
PLT VII FINANCE SARL 6% 15/06/2031	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	105 974,78	0,48
PRIMO TRITON WATER HLD 3.875% 31/10/2028	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	101 755,11	0,46
PROSUS NV 1.207% 19/01/2026	IT/Communication	EUR	100 000,00	100 522,55	0,45
PRYSMIAN SPA VAR PERPETUAL 31/12/2099	Manufacture	EUR	100 000,00	105 032,11	0,47
PUNCH FINANCE PLC 7.875% 30/12/2030	Finance/Assurance	GBP	100 000,00	119 763,41	0,54
RAIFFEISEN SCHWEIZ VAR 03/09/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 033,05	0,47
RED ELECTRICA FIN SA UNI 3% 17/01/2034	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	100 142,55	0,45
RENTOKIL INITIAL FINANCE BV 4.375% 27/06/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	106 690,67	0,48
REXEL SA 4.0% 15/09/2030	Commerce	EUR	100 000,00	101 643,56	0,46
ROLLS- ROYCE PLC 3.375% 18/06/2026	Manufacture	GBP	100 000,00	114 834,03	0,52
ROQUETTE FRERES SA VAR PERPETUAL	Manufacture	EUR	200 000,00	211 360,80	0,95
SAIPEM FINANCE INTL BV 4.875% 30/05/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	108 141,52	0,49
SAMHALLSBYGG HOLD 1.125% 26/09/2029	Admin. privée	EUR	100 000,00	76 900,49	0,35
SAPPI PAPIER HOLDINS 4.5% 15/03/2032	Manufacture	EUR	100 000,00	99 092,50	0,45
SECHE ENVIRONNEMENT SACA 4.5% 25/03/2030	Eau/Déchets	EUR	100 000,00	102 234,50	0,46
SILFIN NV 5.125% 17/07/2030	Admin. privée	EUR	100 000,00	106 688,16	0,48
SILGAN HOLDINGS INC 4.25% 15/02/2031	Manufacture	EUR	199 000,00	200 542,47	0,91
SOFTBANK GROUP CORP 5.25% 10/10/2029	IT/Communication	EUR	100 000,00	104 473,83	0,47
SOGECAP SA PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	103 074,60	0,47
SOGECAP SA VAR 03/04/2045	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	106 163,15	0,48
SPIE SA 3.75% 28/05/2030	Science/Technologie	EUR	200 000,00	205 157,59	0,93
SYNTHOMER PLC 7.375% 02/05/2029	Manufacture	EUR	100 000,00	95 842,92	0,43

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TAP SA 5.125% 15/11/2029	Transport	EUR	100 000,00	105 543,24	0,48
TEAMSYSTEM SPA 5% 01/07/2031	IT/Communication	EUR	100 000,00	102 726,00	0,46
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	112 338,33	0,51
TELEFONICA EUROPE BV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	108 754,11	0,49
TELEPERFORMANCE 4.25% 2 21/01/2030	Science/Technologie	EUR	100 000,00	105 597,53	0,48
TERNA RETE ELETTRICA VAR PERP 31/12/2099	Energie	EUR	100 000,00	106 381,38	0,48
TEVA PHARM FIN IV 4.125% 01/06/2031	Finance/Assurance	EUR	256 000,00	262 696,53	1,19
TRANSURBAN FINANCE CO 1.45% 16/05/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	95 849,08	0,43
UGI INTERNATIONAL LLC 2.5% 01/12/2029	Commerce	EUR	100 000,00	95 470,16	0,43
UNIBAIL PERP VAR 31/12/2099	Immobilier	EUR	100 000,00	105 104,47	0,47
UNICREDIT SPA VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	217 113,59	0,98
UNITED GROUP BV 6.50% 31/10/2031	IT/Communication	EUR	100 000,00	102 307,79	0,46
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.75% 30/06/2032	IT/Communication	EUR	100 000,00	103 074,75	0,47
VALEO SE 5.125% 20/05/2031	Manufacture	EUR	100 000,00	104 821,55	0,47
VEOLIA ENVIRONMENT SA VAR PERPETUAL	Eau/Déchets	EUR	100 000,00	100 673,12	0,45
VIENNA INSURANCE GRP AGW VAR 02/04/2045	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	105 766,84	0,48
VMED O2 UK FINANCING I 5.625% 15/04/2032	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	105 240,70	0,48
VODAFONE GROUP PLC VAR 27/08/2080	IT/Communication	EUR	100 000,00	96 705,89	0,44
VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERPETUAL	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	199 166,85	0,90
VOLVO CAR AB 4.75% 08/05/2030	Manufacture	EUR	100 000,00	104 982,01	0,47
ZF EUROPE FINANCE BV 7% 12/06/2030	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	106 087,95	0,48
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				985 789,77	4,45
<i>OPCVM</i>				985 789,77	4,45
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	Finance/Assurance	EUR	929,00	985 789,77	4,45
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				21 902 315,40	98,89

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OVCT 25/10/2015 GBP/EUR	5 475,33	-	EUR	898 420,85	GBP	-892 945,52
OVCT 25/10/2015 GBP/EUR	641,33	-	EUR	115 121,70	GBP	-114 480,37
OVCT 25/10/2015 GBP/EUR	594,95	-	EUR	115 077,08	GBP	-114 482,13
OVCT 251015 USD/EUR	-	100,78	EUR	425 099,62	USD	-425 200,40
OVCT 251015 USD/EUR	-	1 067,54	EUR	185 994,61	USD	-187 062,15
Total	6 711,61	1 168,32		1 739 713,86		-1 734 170,57

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
<i>Futures</i>				
EURO BUND	19	15 390,00	-	2 442 830,00
EURO-OAT	-8	-	10 320,00	-970 800,00
Sous-Total Futures		15 390,00	10 320,00	1 472 030,00
Total Taux d'intérêts		15 390,00	10 320,00	1 472 030,00
Change				
Total Change		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Crédit				
<i>Dérivés de crédits</i>				
259MDBE018104A4121	-10 000 000	-	1 077 128,89	-10 000 000,00
Sous-Total Dérivés de crédits		-	1 077 128,89	-10 000 000,00
Total Crédit		-	1 077 128,89	-10 000 000,00
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	21 902 315,40
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	5 543,29
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	5 070,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-1 077 128,89
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	1 072 058,89
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	698 578,54
Autres passifs (-)	-458 265,34
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	22 148 171,89